

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 18 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 17 | ABSENTS EXCUSÉS 06 | VOTANTS 22

OBJET : N° L24-11/01-56/FI CHOIX DU DELEGATAIRE DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix huit novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 4 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Philippe BRIMALDI donne procuration à Jacques BREILLAT, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU

Le scrutin a eu lieu, Mme Nicole CAMPANER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal a choisi la délégation comme mode de gestion de la fourrière municipale, et signale qu'une mise en concurrence a été menée conformément à la réglementation pour recruter un nouveau gestionnaire de la fourrière municipale.

M le Maire rappelle les caractéristiques principales attendue fourrière :

M le Maire présente les caractéristiques des prestations à assurer par le futur délégataire :

- Durée de trois ans
- Le délégataire assure notamment l'enlèvement et la conservation des véhicules se trouvant en infraction aux règles du stationnement
- Intervention 24h/24h lorsque l'urgence le justifie, avec un délai de 2 heures
- Délai d'intervention de 24h hors cas d'urgence
- La rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service. Lorsque le propriétaire du véhicule visé par les opérations de fourrière est introuvable, insolvable ou inconnu, l'autorité délégante versera une somme forfaitaire proposée par le candidat dans son offre.

M le Maire présente le rapport de la Commission de Délégation des Services Publics joint en annexe à la convocation envoyée le 4 novembre.

Il présente le tableau d'analyse des candidatures et des offres suivantes :

Accusé de réception en préfecture
000215301088-20241120-L24110156-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 18
novembre 2024

	EL1 AGLD	EL2 Aquitaine dépannage service
Adresse (siège social)	33920 St Savin	33170 Gradignan
Adresse (parc)	33500 LIBOURNE	33370 YVRAC
Agrément ?	oui (23/02/2026)	oui (23/02/2025)
Horaires d'ouverture de la fourrière	lundi au vendredi, 8h30-12h30 ; 14h-18h	lundi au vendredi, 9h-12h ; 14h-17h30
Délai d'intervention pendant les heures d'ouvertures de la fourrière		
PTAC >19t	1 heure	1 heure
3,5t > PTAC <19t	1 heure	1 heure
PTAC < 3,5t	1 heure	45 minutes
deux roues, tricycles...	1 heure	45 minutes
Délai d'intervention en dehors des heures d'ouvertures de la fourrière		
PTAC >19t	1 heure	1 heure
3,5t > PTAC <19t	1 heure	1 heure
PTAC < 3,5t	1 heure	45 minutes
deux roues, tricycles...	1 heure	45 minutes
Modalités financières		
Indemnisation si propriétaire du véhicule est inconnu	127,66€ ttc	60€ ht
Indemnisation si procédure annulée	0 €	60€ ht
Indemnisation si véhicule épave	127,66€ ttc	60€ ht
Critères de classement		
Moyens mis en œuvre (35%)	sept véhicules; dont deux pour les PL et un petit 4x4; 5 chauffeurs	deux grosses dépanneuses; deux chauffeurs
Facilité d'accès pour les usagers (25%)	site à Libourne (23km), fermé le w-end; amplitude horaire de la fourrière plus large	site à Yvrac (41km), fermé le week-end
Prix (20%)	plus cher	moins cher
Protection environnement (10%)	rien indiqué	"nos futures dépanneuses CritAir 1"

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20241120-L24110156-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Insertion Pro (10%)

rien indiqué

rien indiqué

VU l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L1121-3 du Code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la mise en concurrence réalisée du 4 octobre au 4 novembre 2024,
VU les candidatures et les offres reçues
VU l'analyse des candidatures et des offres par la Commission de Délégation des Services Publics
VU le rapport de la Commission de Délégation des Services Publics présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.
VU l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics
Considérant qu'il s'agit de nommer le délégataire de la fourrière automobile ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
choisi l'offre remise par la société AGLD pour la gestion de la fourrière automobile
2025-2027
autorise le Maire a signer les documents relatif à cette délégation de service public.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 23 novembre 2024
Le Maire
Jacques BREILLAT

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20241120-L24110156-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024